

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2460

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE 4 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« n'excédant pas »,

les mots :

« d'un montant de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.